



Herbicides Multicultures

Stratos® Ultra

Les bénéfices de Stratos® Ultra :

- ▶ **Large spectre d'efficacité** antigraminées
- ▶ **Souplesse d'utilisation**, des doses modulables en fonction du stade des adventices
- ▶ Autorisé sur de **nombreuses cultures** : pomme de terre, lin textile, colza, betteraves, pois, féveroles, tournesol et de nombreuses cultures légumières

Large spectre d'efficacité contre les graminées

- ▶ **Graminées annuelles** : folle avoine, vulpin, ray-grass, agrostis jouet-du-vent, bromes, pâturin des prés, pâturin commun, panics, sétaires, digitaires, repousses de céréales.
- ▶ **Graminées vivaces** : avoine à chapelets, chiendent rampant, chiendent pied-de-poule, sorgho d'Alep.

Préconisations

Pour éviter des actions antagonistes entre substances actives, prévoir un délai de 5 jours entre une application de Stratos Ultra/ Serac / Devin et un traitement anti-dicotylédones.

	Stades des graminées	Stratos Ultra + Actirob® B
Repousses de céréales (blé, orge)	3 feuilles à début tallage Au-delà du stade tallage	1 L/ha + 1 L/ha -
Graminées annuelles : Panics, sétaires, digitaires, vulpin, ray-grass	3 feuilles à début tallage Tallage à montaison	1,2 L/ha + 1 L/ha 1,5 L/ha + 1 L/ha
Graminées vivaces	Pousses de 10 à 20 cm	3 L/ha + 1 L/ha

Majorer les doses d'utilisation de Stratos Ultra/ Serac/ Devin de 0,2 L/ha par rapport aux recommandations générales (cf. tableau) dans les situations suivantes : **conditions d'applications non optimales, stades des adventices dépassés, préminces de développement de graminées résistantes, graminées annuelles endurcies par l'hiver pour les applications de sortie d'hiver pour les cultures d'hiver (colza, pois protéagineux, féverole).**

Autres adjutants : nous consulter

Qu'est-ce que Stratos® Ultra ?

® Marque déposée BASF	Stratos® Ultra
AMM	N° 9000490
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Composition	100 g/l cycloxydime
Usages et doses autorisés	<p>Contre les graminées ANNUELLES : 2 l/ha Contre les graminées VIVACES : 4 l/ha LIN TEXTILE (CRUCIFERES OLEAGINEUSES) : entre BBCH 12 et 39 ; ne pas utiliser les sous produits en alimentation humaine ou animale BETTERAVE INDUS et FOURRAGERE : entre BBCH 12 et 39 COLZA : entre BBCH 12 et 32 POIS & FEVEROLE : entre BBCH 12 et 39 POMME DE TERRE : entre BBCH 10 et 39 TOURNESOL : entre BBCH 12 et 19 Autres cultures autorisées : se reporter à l'étiquette</p>
Nombre maximum d'application	<p>Colza d'hiver, pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver ; dose :</p> <ul style="list-style-type: none"> < 1,67 L/ha : 1 application par an entre 1,67 et 2,6 L/ha : 1 application tous les 2 ans >2,6 L/ha : 1 application tous les 3 ans <p>AUTRES CULTURES : 1 par an</p>
ZNT (distance aux points d'eau)	5 mètres
ZNT (zone non cultivée adjacente)	5 mètres
DAR	BETTERAVE, TOURNESOL, COLZA : F (couvert par les conditions d'emploi) POIS & FEVEROLE, POMME DE TERRE : 56 jours
DRE	48 heures

Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur crucifères oléagineuses d'hiver, graines protéagineuses d'hiver ou légumineuses potagères sèches d'hiver à une dose comprise entre 167 g s.a. a/ha et 260 g s.a. a/ha, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cycloxydime plus d'une année sur deux. SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur crucifères oléagineuses d'hiver, graines protéagineuses d'hiver ou légumineuses potagères sèches d'hiver à une dose supérieure à 260 g s.a. a/ha, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cycloxydime plus d'une année sur trois.

**Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute**

0 800 100 299 Service & appel gratuit

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur de l'homologation : BASF. **Actirob® B** : AMM n° 9400076 – 842 g/L huile de colza estérifiée – EC – ® Marque déposée Novance – Détenteur de l'AMM : Oleon NV

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Réf. 252MCHE0423R - Avril 2023

Stratos® Ultra / Serac® / Devin® : SGH07, SGH08, SGH09. Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. - H315 : Provoque une irritation cutanée. - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **ACTIROB® B** : Non Classé - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SGH07



SGH08



SGH09



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**